

AFFAIRE: 11.

O B J E T : Zone de loisirs du Piton de Tête (COLORADO)

- réalisation d'une première tranche de travaux
- approbation du programme établi et du dossier technique
- autorisation de passer des marchés auprès des entreprises présentant les offres les plus avantageuses
- autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Équipement (chapitre 65-40 article 10)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet m'ayant fait savoir qu'il était impossible de subventionner le dossier de zone de loisirs du COLORADO tel qu'il avait été voté lors du Conseil Municipal du 30 Janvier 1978, certaines dépenses n'étant pas subventionnables, les services techniques ont été amenés à scinder en deux, ce dossier. 79

La première tranche de ce programme comprend :

- L'Aménagement de l'accès de la zone depuis le CD 41
 - l'élargissement de l'entrée : acquisition du terrain CAZANOVE
 - création d'un sens unique descendant : acquisition terrain DESIRE
- L'Aménagement d'un Belvédère sur la rivière de SAINT-DENIS avec Kiosque, bancs, table
- L'Aménagement et le balisage des sentiers
- La création d'un circuit rustique d'Activités Physiques Aménagé (CRAPA) élément d'animation constitué d'un ensemble d'agrès et de panneaux explicatifs permettant d'effectuer des exercices physiques.

Le montant global des travaux est de : 435 000 Francs.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme ci-dessus et de m'autoriser à passer des marchés à les entreprises présentant les offres les plus avantageuses;
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Équipement une subvention de 87 000 Francs correspondant à 20% du montant des travaux.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions : "L'objet essentiel de cette délibération est de faire financer les acquisitions de terrains selon une structure plus favorable que celle adoptée traditionnellement".

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Antoine PICARD - En ce qui concerne la création du Circuit Rustique d'Activités Physiques aménagé (CRAPA), pensez-vous que cela intéresse beaucoup de personnes et qu'elles auront la possibilité d'utiliser tous les éléments mis à leur disposition?

LE MAIRE - Je ne peux vous répondre. Je sais qu'à l'heure actuelle, beaucoup de gens fréquentent cette zone du Colorado.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

VC - St Denis le 3 Juin 1980

P/Le Préfet, le Secrétaire Général

Signé Patrice Maquie

P.C.C.E

P/Le Préfet, le chef de bureau délégué

Jacques Lacoste